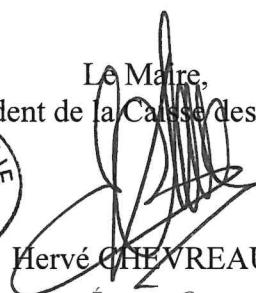


ORDRE DU JOUR
Comité de la Caisse des Écoles
Lundi 03 octobre 2022 à 18h30

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Délégation de pouvoirs au Président et au Vice-Président de la Caisse des Écoles
3. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés de travaux, fournitures et services
4. Budget Supplémentaire 2022
5. Créances Eteintes
6. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
7. Abrogation de la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de location et d'entretien du linge pour le personnel de la Cuisine Centrale et le personnel du Centre Technique Municipal
8. Avenant à la convention relative aux conditions d'accès au restaurant municipal d'Épinay-sur-Seine pour les agents du Trésor Public
9. Modifications des tarifs repas 2022 - restauration "personnel communal et divers"
10. Convention entre la Caisse des écoles et l'Unité d'Enseignement Maternelle Autiste (UEMA) Louis Pasteur-Centre Adam Shelton pour l'accueil d'enfants autistes dans un centre de loisirs maternels. Année scolaire 2022-2023
11. Prise en charge exceptionnelle pour la consommation de repas aux centres de loisirs avec l'I.M.E. Adam Shelton à Saint-Denis. Année scolaire 2022-2023.
12. Mise en place d'une convention portant sur la mise en œuvre du volet personnel du programme de Réussite Educative
13. Compte-rendu des décisions du président en vertu de la délégation accordée en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales



Le Maire,
Président de la Caisse des Ecoles,

Hervé CHEVREAU